

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 5

Artikel: Une formation élargie pour les futurs officiers généraux?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une formation élargie pour les futurs officiers généraux?

Fin avril 2005, la Commission de politique de sécurité du Conseil national s'est penchée sur la question de la formation des officiers de carrière. A cette occasion, elle a également abordé le thème de la nouvelle filière «Master» de l'Ecole polytechnique de Zurich en politique de sécurité et de management de crise (*Masters Degree Program in Security Policy and Crisis Management - MAS SPCM*), qui devrait devenir obligatoire pour les futurs officiers généraux¹.

Le *MAS SPCM* permet un approfondissement des connaissances dans les domaines de la politique de sécurité et du *management* de crise. Le Chef de l'armée, qui veut faire de l'obtention de ce diplôme une condition pour la promotion au rang d'officier général (*NZZ* du 9 mars 2005), n'a pas suscité que des réactions positives, ce qui était prévisible. D'aucuns craignent que l'accès à de hauts postes à l'Etat-major général ou au commandement de l'armée devienne encore plus difficile pour les cadres de milice. Ulrich Schlüer, conseiller national UDC zurichois, voit dans l'exigence de ce diplôme un signe clair, révélant l'acharnement du commandement de l'armée à s'engager à l'étranger dans les structures de l'OTAN.

Une étape importante sur un long chemin

Le nouveau diplôme de troisième cycle, qui devrait donner le titre de *Master of Advanced Studies ETH in Security Policy and Crisis Management*, représente actuellement la dernière étape sur le chemin de l'amélio-

ration de la formation des officiers de carrière. D'importants pas ont été faits avec la création de l'Académie militaire de l'Ecole polytechnique de Zurich il y a bientôt trois ans. L'Académie comprend une filière de *Bachelor* de trois ans et, pour les aspirants déjà en possession d'un diplôme universitaire ou diplômés d'une école technique supérieure, un cursus *Diplôme* d'une année. Contrairement aux temps de la guerre froide, où les questions militaires et tactiques étaient principalement à l'ordre du jour, le rôle des cadres professionnels de l'armée doit être vu aujourd'hui dans un cadre plus large.

Dans un contexte de risques et dangers nouveaux – menaces sous forme de guerres asymétriques – on exige, non seulement des compétences militaires, mais aussi une connaissance solide des intérêts stratégiques. L'analyse des rapports entre le développement moderne de la technique, la doctrine et la structure des forces armées ne peut être effectuée qu'avec des connaissances de base. Lors des engagements pour la stabilisation de régions en crise, où les

forces armées coopèrent entre autres avec des diplomates et des organisations non gouvernementales, les commandants et les états-majors ont plus besoin que naguère de connaissances plus approfondies dans le domaine du droit international public. Les exigences se sont aussi accrues dans les opérations à l'intérieur du pays, par exemple en cas d'engagements subsidiaires ou lors de missions de sécurité en coopération avec la police.

L'armée se trouve actuellement dans une phase de transition difficile. Dans ce contexte, les programmes de formation, qui dépassent – et de loin – le cadre traditionnel et concret de la formation suisse d'état-major général, prennent une importance particulière. L'adaptation de la *culture militaire*, l'élimination de certaines conceptions traditionnelles au niveau des structures et de la conduite nécessite un élargissement de l'horizon de formation des officiers qui vont occuper des fonctions-clés.

Dans la première décennie du XX^e siècle, le colonel Ulrich

¹ Traduction en français par Niklaus Meier, étudiant en droit d'un article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 22 avril 2005.

Wille, qui allait devenir commandant en chef de l'armée suisse durant la Première Guerre mondiale, avait exigé pour les mêmes raisons une formation générale améliorée des instructeurs à l'École militaire de l'École polytechnique de Zurich. A cette époque, l'armée se trouvait déjà dans un de ses plus importants processus de transition. Wille écrivait qu'il s'agissait d'une des « plus grandes hontes » de l'armée de compter dans ses rangs des officiers professionnels qui, au niveau de l'éducation, se trouvaient loin derrière les élèves qui leur étaient confiés. Déjà à cette époque, ses adversaires avançaient les arguments sur lesquels s'appuient aujourd'hui les critiques d'une formation militaire plus élargie. Un diplôme obligatoire entraînerait un *esprit de caste* et diviserait les officiers de milice et les officiers professionnels, disait à l'époque le commandant de corps de milice Eduard Will, conseiller national et directeur d'une centrale électrique. Selon lui, il y aurait des éléments plus importantes qu'une formation académique.

«Académisation» poussée ?

A l'heure actuelle, on met de nouveau en garde contre une académisation poussée, même exagérée, du corps des officiers professionnels. Pour un grand nombre de personnes, le soldat idéal reste apparemment encore l'instructeur rustre et expérimenté de la *vieille école*, même si ses « expériences de front »

remontent aux exercices de manœuvres d'antan. On oublie alors que la formation académique ne s'oppose aucunement à l'aptitude physique et psychique, comme le montrent des exemples de l'histoire militaire récente. Ainsi, c'est un historien du Massachusetts Institute of Technology (MIT), à savoir le général Montgomery C. Meigs, ancien commandant de l'armée américaine en Europe, qui commandait durant la guerre du Golfe en 1991 une brigade de chars, à l'occasion d'un véritable engagement au front.

On oublie aussi que le diplôme de *Bachelor EPFZ* ne représente qu'un premier pas académique. Et on ne tient pas non plus compte du fait qu'à l'occasion de la première filière de *Master*, seuls six à huit officiers choisis doivent pouvoir intervenir, à côté d'environ quinze participants venant de la politique, de l'économie et de l'administration. Cela est aussi monnaie courante à l'étranger. Pour prendre l'exemple de l'Autriche, celui qui prétend à une haute position dans l'état-major ou le commandement doit en général posséder un diplôme de *Master*. En Allemagne, les officiers professionnels effectuent, à côté de leur formation militaire, des études universitaires dans une des deux universités de l'armée à Hambourg ou à Munich, ce qui fait que les Forces aériennes et la Base de logistique de l'armée disposent d'officiers d'état-major titulaires de diplômes d'ingénieur ou d'économiste d'entreprise.

Les limites de la milice

Il est normal que la direction de l'armée veuille créer un corps professionnel aussi homogène que possible à l'occasion de la réforme des postes des officiers généraux. C'est la seule mesure qui permette d'assurer la flexibilité nécessaire lors de l'occupation des postes au sein du Département de la défense. Il va de soi qu'il devient ainsi plus difficile pour les officiers de milice d'accéder aux rangs les plus hauts. Néanmoins, il sera possible de trouver des solutions faisant exception à la règle, dans la mesure où le Conseil fédéral prend les décisions de personnel de tels postes en tenant compte aussi de critères politiques.

La formation continue – l'obtention d'un MBA par exemple – fait cependant partie aujourd'hui du curriculum vitae de tout homme ou femme qui convoite la carrière. Pourquoi ne serait-ce pas le cas à l'armée ? Les exigences de professionnalisme, impératives dans le domaine civil, devraient-elles juste faire exception à l'armée, et surtout en ce qui concerne le commandement des grandes unités militaires ? La question de savoir si l'instrument militaire au niveau du haut commandement, complexe et surtout très coûteux, puisse encore être assuré par la milice, se pose de plus en plus souvent avec le temps. Les cumuls de postes de commandement dans l'économie, la politique et à l'armée, d'usage pendant très longtemps, appartiendront certainement, à court ou à long terme, au passé.